

## Conditions générales de réservation et de vente



### 7. Délogement

En cas de force majeure ou de circonstances particulières, ICC Services se réserve la possibilité d'offrir la disposition d'une ou plusieurs salles différentes de celle(s) ayant fait l'objet de la réservation, et ce sans modification tarifaire.

### 8. Horaires d'ouverture de l'ICC Hearing Centre

ICC Hearing Centre est ouvert :  
**du lundi au vendredi : de 09h00 à 18h00**

La mise à disposition des salles en dehors de ces horaires est possible sur demande, et pourra faire l'objet de majorations particulières précisées dans le devis envoyé au Client.

### 9. Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de circonstances particulières empêchant le déroulement normal de la Prestation, ICC Services préviendra le Client de l'annulation de la Prestation et remboursera l'acompte versé, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnisation.



### 10. Assurances

ICC Services ne peut être tenue pour responsable des vols ou des dégradations subis par les effets personnels des participants à des activités ou réunions faisant l'objet de la Prestation.

### 11. Confidentialité

Le personnel d'ICC Services s'engage à garder l'entière confidentialité sur l'ensemble des documents et informations qui seraient portés à leur connaissance dans le cadre de la Prestation.

### 12. Article 26. : Jurisdiction compétente

Tous litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de ce contrat sont de la compétence des tribunaux de Paris.



### ICC Hearing Centre

112 Avenue Kléber  
75016 Paris  
(Métro : Trocadéro)

Tel : +33 (0)1 49 53 31 00

Courriel : [infohearingcentre@iccwbo.org](mailto:infohearingcentre@iccwbo.org)  
Site internet : [www.icchearingcentre.org](http://www.icchearingcentre.org)

# ICC Hearing Centre

**ICC Services**  
Chambre de commerce internationale  
*L'organisation mondiale des entreprises*



[www.icchearingcentre.org](http://www.icchearingcentre.org)

## Conditions générales de réservation et de vente



Les présentes conditions de réservation et de vente régissent les rapports entre la société  
**ICC Services**  
ayant son siège social au

**38 Cours Albert 1er, 75008 Paris**  
(« ICC Services ») et son client (le « Client »).

Le Client, au sens des présentes, est le bénéficiaire des prestations consistant en la location de salle(s) situées à

**ICC Hearing Centre**  
**112, avenue Kleber, 75016 Paris**

ainsi que, le cas échéant, en toute autre service complémentaire expressément convenu avec ICC Services (globalement la « Prestation »).

La confirmation de la réservation d'une Prestation par le versement d'un acompte implique l'acceptation des conditions générales de réservation et de vente telles qu'énoncées ci-après :

### 1. Conditions d'application

Préalablement à toute demande de réservation, un devis est établi et communiqué par écrit au Client. Ce devis tient compte du prix de location de la ou des salles à proprement parler, ainsi que de toutes prestations supplémentaires souhaitées par le Client telles que notamment plateaux repas, matériels divers ou mise à disposition de personnel.

Les présentes conditions générales de réservation et de vente sont communiquées au plus tard avec l'envoi de l'accord de réservation de la Prestation et la demande d'acompte.

Tous les prix et tarifs indiqués s'entendent en **Euros** toutes taxes comprises (TTC).

### 2. Garantie de prix

Les prix indiqués au moment de la confirmation de la réservation de la Prestation sont fermes pour la durée de cette réservation.

### 3. Conditions de réservation

Toute demande de réservation doit être confirmée par écrit (courrier, télécopie ou courriel) auprès d'ICC Services. Dès la réception de cette demande par ICC Services, un dossier de réservation est ouvert et une proposition de réservation est adressée détaillant : la Prestation, le montant de l'acompte demandé ainsi que la date limite de retour de cette proposition. En cas de non versement de l'acompte à l'expiration de la date limite de paiement indiqué sur notre courrier, la réservation est annulée.

### 4. L'acompte

Le montant de l'acompte demandé est de **20%** du montant total TTC de la Prestation, payable **4 mois avant** la date de la réservation. Pour une réservation à moins de 4 mois, l'intégralité du montant de la Prestation est demandée.

### 5. Versement de l'acompte

La Prestation n'est considérée comme définitivement confirmée qu'au versement de l'acompte et à la réception de la proposition de réservation de la Prestation signée et portant la mention "bon pour accord".

### 6. Annulation

Toute demande d'annulation par le Client doit être confirmée par écrit (courrier, télécopie ou courriel) auprès d'ICC Services.

Aucune indemnité ne sera retenue par ICC Services dans le cas où la demande d'annulation parvient à ICC Services plus de quatre (4) mois avant le début de la Prestation, **ET** si ICC Services a la possibilité de remplacer la Prestation annulée par une Prestation strictement équivalente.

Dans l'hypothèse où la demande d'annulation parvient à ICC Services entre un (1) et quatre (4) mois avant le début de la Prestation, une indemnité égale à cinquante pour cent (50%) du montant total TTC de la Prestation sera due par le Client.

Dans l'hypothèse où la demande d'annulation parvient à ICC Services moins de un (1) mois avant le début de la Prestation, ou si le Client ne se présente pas à la date de début prévue de la Prestation, une indemnité égale à cent pour cent (100%) du montant total TTC de la Prestation sera due par le Client.